

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

DON EN FAVEUR DE LA
COLLECTION DE
L'ARCHIPEL BUTOR PAR
L'ARTISTE TOMEK

D_2023_0274

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-16 de son annexe ;

Le rôle d'une bibliothèque est de gérer des collections, de les enrichir, et de les mettre à disposition de ses usagers. Elle assure la conservation des objets dont elle a la charge.

L'Agglomération contribuera régulièrement à son enrichissement par des dons et achats qui deviendront propriété de l'Agglomération.

L'artiste Tomek propose le don d'un nouveau livre d'artiste et d'une brique Archipel Butor. Ce don ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

Auteurs	Titre, date	Nombre de tirages et Valeur
Tomek, Restany	<i>Briquetages du monde, 2005</i>	29/36. 100 €
Tomek	<i>Brique Archipel Butor livre d'artiste</i>	Unique. 200 €

Le Président décide :

D'ACCEPTER le don de l'artiste,

D'APPROUVER l'entrée de ces nouvelles acquisitions dans les collections de la bibliothèque patrimoniale constituée par Annemasse Agglo,

D'ENREGISTRER ces objets dans les biens patrimoniaux de l'Agglo.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 25/09/2023
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.